



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis d'attribution de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-51218>

Département(s) de publication : 30

Annonce n° 25-51218

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Ville de Beaucaire (30)

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Formations réglementaires et obligatoires des agents de la Commune de Beaucaire

Description : Formations réglementaires et obligatoires des agents de la Commune de Beaucaire

Identifiant de la procédure : 5e9033c6-d61f-4bcd-87fe-09e38eb9e305

Identifiant interne : 2024-012

Type de procédure : Ouverte

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 80530000 Services de formation professionnelle

2.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : Sur le territoire de la Commune

Ville : Beaucaire

Code postal : 30300

Subdivision pays (NUTS) : Gard (FRJ12)

Pays : France

2.1.3 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 1,280,000 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 1,280,000 Euro

2.1.4 Informations générales

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Formation des agents de la Commune de Beaucaire aux Certificats d'Aptitudes à la conduite en Sécurité (CACES)

Description : Formation des agents de la Commune de Beaucaire aux Certificats d'Aptitudes à la conduite en Sécurité (CACES)

Identifiant interne : 2024-012-01

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 80530000 Services de formation professionnelle

Options :

Description des options : L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans. La reconduction est considérée comme acceptée si aucune décision écrite contraire n'est prise par le pouvoir adjudicateur au moins 3 mois avant la fin de la durée de validité de l'accord-cadre. Le titulaire ne peut pas refuser la reconduction.

5.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : Sur le territoire de la Commune

Ville : Beaucaire

Code postal : 30300

Subdivision pays (NUTS) : Gard (FRJ12)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Durée : 12 Mois

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 3

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 160,000 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 180,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Nom : Prix des prestations

Description : Prix des prestations (Le détail est précisé dans le Règlement de la Consultation)

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 70

Critère :

Type : Qualité

Nom : Valeur technique

Description : Valeur technique 2-1 Moyens humains et matériels (10%) 2-2 Méthodologie de mise en œuvre de la formation (20%) (Lieu, agrément, déroulement de la formation, programmation des formations) Le détail est précisé dans le règlement de la consultation.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 30

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Tribunal Administratif de Nîmes

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Nimes

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Ville de Beaucaire (30)

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : Ville de Beaucaire (30)

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Nimes

Organisation dont le budget est utilisé pour payer le marché : Ville de Beaucaire (30)

Organisation qui exécute le paiement : Ville de Beaucaire (30)

Organisation qui signe le marché : Ville de Beaucaire (30)

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0002

Titre : Formation des agents de la Commune de Beaucaire aux Habilitations Électriques

Description : Formation des agents de la Commune de Beaucaire aux Habilitations Électriques

Identifiant interne : 2024-012-02

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 80530000 Services de formation professionnelle

Options :

Description des options : L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans. La reconduction est considérée comme acceptée si aucune décision écrite contraire n'est prise par le pouvoir adjudicateur au moins 3 mois avant la fin de la durée de validité de l'accord-cadre. Le titulaire ne peut pas refuser la reconduction.

5.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : Sur le territoire de la Commune

Ville : Beaucaire

Code postal : 30300

Subdivision pays (NUTS) : Gard (FRJ12)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Durée : 12 Mois

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 3

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 160,000 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 180,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Nom : Prix des prestations

Description : Prix des prestations (Le détail est précisé dans le Règlement de la Consultation)

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 70

Critère :

Type : Qualité

Nom : Valeur technique

Description : Valeur technique 2-1 Moyens humains et matériels (10%) 2-2 Méthodologie de mise en œuvre de la formation (20%) (Lieu, agrément, déroulement de la formation, programmation des formations) Le détail est précisé dans le règlement de la consultation.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 30

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Tribunal Administratif de Nimes

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Nimes

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Ville de Beaucaire (30)

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : Ville de Beaucaire (30)

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Nimes

Organisation dont le budget est utilisé pour payer le marché : Ville de Beaucaire (30)

Organisation qui exécute le paiement : Ville de Beaucaire (30)

Organisation qui signe le marché : Ville de Beaucaire (30)

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0003

Titre : Formation des agents de la Commune de Beaucaire aux gestes de premiers secours

Description : Formation des agents de la Commune de Beaucaire aux gestes de premiers secours

Identifiant interne : 2024-012-03

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 80530000 Services de formation professionnelle

Options :

Description des options : L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans. La reconduction est considérée comme acceptée si aucune décision écrite contraire n'est prise par le pouvoir adjudicateur au moins 3 mois avant la fin de la durée de validité de l'accord-cadre. Le titulaire ne peut pas refuser la reconduction.

5.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : Sur le territoire de la Commune

Ville : Beaucaire

Code postal : 30300

Subdivision pays (NUTS) : Gard (FRJ12)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Durée : 12 Mois

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 3

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 160,000 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 180,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Nom : Prix des prestations

Description : Prix des prestations (Le détail est précisé dans le Règlement de la Consultation)

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 70

Critère :

Type : Qualité

Nom : Valeur technique

Description : Valeur technique 2-1 Moyens humains et matériels (10%) 2-2 Méthodologie de mise en œuvre de la formation (20%) (Lieu, agrément, déroulement de la formation, programmation des formations) Le détail est précisé dans le règlement de la consultation.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 30

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Tribunal Administratif de Nimes

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Nimes

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Ville de Beaucaire (30)

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : Ville de Beaucaire (30)

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Nimes

Organisation dont le budget est utilisé pour payer le marché : Ville de Beaucaire (30)

Organisation qui exécute le paiement : Ville de Beaucaire (30)

Organisation qui signe le marché : Ville de Beaucaire (30)

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0004

Titre : Formation des agents de la Commune de Beaucaire à la Sécurité Incendie

Description : Formation des agents de la Commune de Beaucaire à la Sécurité Incendie

Identifiant interne : 2024-012-04

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 80530000 Services de formation professionnelle

Options :

Description des options : L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans. La reconduction est considérée comme acceptée si aucune décision écrite contraire n'est prise par le pouvoir adjudicateur au moins 3 mois avant la fin de la durée de validité de l'accord-cadre. Le titulaire ne peut pas refuser la reconduction.

5.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : Sur le territoire de la Commune

Ville : Beaucaire

Code postal : 30300

Subdivision pays (NUTS) : Gard (FRJ12)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Durée : 12 Mois

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 3

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 160,000 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 180,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Nom : Prix des prestations

Description : Prix des prestations (Le détail est précisé dans le Règlement de la Consultation)

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 70

Critère :

Type : Qualité

Nom : Valeur technique

Description : Valeur technique 2-1 Moyens humains et matériels (10%) 2-2 Méthodologie de mise en œuvre de la formation (20%) (Lieu, agrément, déroulement de la formation, programmation des formations) Le détail est précisé dans le règlement de la consultation.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 30

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Tribunal Administratif de Nimes

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Nimes

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Ville de Beaucaire (30)

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : Ville de Beaucaire (30)

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Nimes

Organisation dont le budget est utilisé pour payer le marché : Ville de Beaucaire (30)

Organisation qui exécute le paiement : Ville de Beaucaire (30)

Organisation qui signe le marché : Ville de Beaucaire (30)

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0005

Titre : Formation des agents de la Commune de Beaucaire pour la prévention du risque amiante (SS4)

Description : Formation des agents de la Commune de Beaucaire pour la prévention du risque amiante (SS4)

Identifiant interne : 2024-012-05

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 80530000 Services de formation professionnelle

Options :

Description des options : L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans. La reconduction est considérée comme acceptée si aucune décision écrite contraire n'est prise par le pouvoir adjudicateur au moins 3 mois avant la fin de la durée de validité de l'accord-cadre. Le titulaire ne peut pas refuser la reconduction.

5.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : Sur le territoire de la Commune

Ville : Beaucaire

Code postal : 30300

Subdivision pays (NUTS) : Gard (FRJ12)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Durée : 12 Mois

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 3

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 160,000 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 180,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Nom : Prix des prestations

Description : Prix des prestations (Le détail est précisé dans le Règlement de la Consultation)

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 70

Critère :

Type : Qualité

Nom : Valeur technique

Description : Valeur technique 2-1 Moyens humains et matériels (10%) 2-2 Méthodologie de mise en œuvre de la formation (20%) (Lieu, agrément, déroulement de la formation, programmation des formations) Le détail est précisé dans le règlement de la consultation.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 30

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision

de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Tribunal Administratif de Nimes

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Nimes

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Ville de Beaucaire (30)

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : Ville de Beaucaire (30)

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Nimes

Organisation dont le budget est utilisé pour payer le marché : Ville de Beaucaire (30)

Organisation qui exécute le paiement : Ville de Beaucaire (30)

Organisation qui signe le marché : Ville de Beaucaire (30)

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0006

Titre : Formation des agents de la Commune de Beaucaire à l'AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux)

Description : Formation des agents de la Commune de Beaucaire à l'AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux)

Identifiant interne : 2024-012-06

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 80530000 Services de formation professionnelle

Options :

Description des options : L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans. La reconduction est considérée comme acceptée si aucune décision écrite contraire n'est prise par le pouvoir adjudicateur au moins 3 mois avant la fin de la durée de validité de l'accord-cadre. Le titulaire ne peut pas refuser la reconduction.

5.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : Sur le territoire de la Commune

Ville : Beaucaire

Code postal : 30300

Subdivision pays (NUTS) : Gard (FRJ12)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Durée : 12 Mois

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 3

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 160,000 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 180,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Nom : Prix des prestations

Description : Prix des prestations (Le détail est précisé dans le Règlement de la Consultation)

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 70

Critère :

Type : Qualité

Nom : Valeur technique

Description : Valeur technique 2-1 Moyens humains et matériels (10%) 2-2 Méthodologie de mise en œuvre de la formation (20%) (Lieu, agrément, déroulement de la formation, programmation des formations) Le détail est précisé dans le règlement de la consultation.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 30

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Tribunal Administratif de Nimes

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Nimes

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Ville de Beaucaire (30)

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : Ville de Beaucaire (30)

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Nimes

Organisation dont le budget est utilisé pour payer le marché : Ville de Beaucaire (30)

Organisation qui exécute le paiement : Ville de Beaucaire (30)

Organisation qui signe le marché : Ville de Beaucaire (30)

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0007

Titre : Formation des agents de la Commune de Beaucaire au transport

Description : Formation des agents de la Commune de Beaucaire au transport

Identifiant interne : 2024-012-07

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 80530000 Services de formation professionnelle

Options :

Description des options : L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque

période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans. La reconduction est considérée comme acceptée si aucune décision écrite contraire n'est prise par le pouvoir adjudicateur au moins 3 mois avant la fin de la durée de validité de l'accord-cadre. Le titulaire ne peut pas refuser la reconduction.

5.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : Sur le territoire de la Commune

Ville : Beaucaire

Code postal : 30300

Subdivision pays (NUTS) : Gard (FRJ12)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Durée : 12 Mois

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 3

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 160,000 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 180,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Nom : Prix des prestations

Description : Prix des prestations (Le détail est précisé dans le Règlement de la Consultation)

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 70

Critère :

Type : Qualité

Nom : Valeur technique

Description : Valeur technique 2-1 Moyens humains et matériels (10%) 2-2 Méthodologie de mise en œuvre de la formation (20%) (Lieu, agrément, déroulement de la formation, programmation des formations) Le détail est précisé dans le règlement de la consultation.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 30

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Tribunal Administratif de Nimes

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Nimes

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Ville de Beaucaire (30)

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : Ville de Beaucaire (30)

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Nimes

Organisation dont le budget est utilisé pour payer le marché : Ville de Beaucaire (30)

Organisation qui exécute le paiement : Ville de Beaucaire (30)

Organisation qui signe le marché : Ville de Beaucaire (30)

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0008

Titre : Formation des agents de la Commune de Beaucaire à certiphyto

Description : Formation des agents de la Commune de Beaucaire à certiphyto

Identifiant interne : 2024-012-08

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 80530000 Services de formation professionnelle

Options :

Description des options : L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans. La reconduction est considérée comme acceptée si aucune décision écrite contraire n'est prise par le pouvoir adjudicateur au moins 3 mois avant la fin de la durée de validité de l'accord-cadre. Le titulaire ne peut pas refuser la reconduction.

5.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : Sur le territoire de la Commune

Ville : Beaucaire

Code postal : 30300

Subdivision pays (NUTS) : Gard (FRJ12)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Durée : 12 Mois

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 3

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 160,000 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 180,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Nom : Prix des prestations

Description : Prix des prestations (Le détail est précisé dans le Règlement de la Consultation)

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 70

Critère :

Type : Qualité

Nom : Valeur technique

Description : Valeur technique 2-1 Moyens humains et matériels (10%) 2-2 Méthodologie de mise en œuvre de la formation (20%) (Lieu, agrément, déroulement de la formation, programmation des formations) Le détail est précisé dans le règlement de la consultation.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 30

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Tribunal Administratif de Nimes

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Nimes

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Ville de Beaucaire (30)

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : Ville de Beaucaire (30)

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Nimes

Organisation dont le budget est utilisé pour payer le marché : Ville de Beaucaire (30)

Organisation qui exécute le paiement : Ville de Beaucaire (30)

Organisation qui signe le marché : Ville de Beaucaire (30)

Section 6 - Résultats

Valeur de tous les contrats attribués dans cet avis : 1,280,000 Euro

Valeur maximale des accords-cadres dans cette procédure : 1,280,000 Euro

Valeur approximative des accords-cadres : 1,280,000 Euro

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0001

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 160,000 Euro

Valeur réestimée de l'accord-cadre : 160,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : SECURITE MANUTENTION

Offre :

Identifiant de l'offre : 2024-012-01

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0001

Valeur de l'offre : 160,000 Euro

L'offre a été classée : oui

Place sur la liste des lauréats : 1

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 2024-012-01

Titre : Formation des agents de la Commune de Beaucaire aux certificats d'aptitudes à la conduite en sécurité (CACES)

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 08/04/2025

Date de conclusion du marché : 29/04/2025

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Adresse du marché : <https://www.marches-securises.fr>

Organisation qui signe le marché : Ville de Beaucaire (30)

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 1

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0002

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 160,000 Euro

Valeur réestimée de l'accord-cadre : 160,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : SECURITE MANUTENTION

Offre :

Identifiant de l'offre : 2024-012-02

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0002

Valeur de l'offre : 160,000 Euro

L'offre a été classée : oui

Place sur la liste des lauréats : 1

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 2024-012-02

Titre : Formation des agents de la Commune de Beaucaire aux habilitations électriques

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 08/04/2025

Date de conclusion du marché : 29/04/2025

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Adresse du marché : <https://www.marches-securises.fr>

Organisation qui signe le marché : Ville de Beaucaire (30)

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 3

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0003

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 160,000 Euro

Valeur réestimée de l'accord-cadre : 160,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : MONTPELLIER UNIVERSITE CLUB

Offre :

Identifiant de l'offre : 2024-012-03

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0003

Valeur de l'offre : 160,000 Euro

L'offre a été classée : oui

Place sur la liste des lauréats : 1

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 2024-012-03

Titre : Formation des agents de la Commune de Beaucaire aux gestes de premiers secours

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 08/04/2025

Date de conclusion du marché : 29/04/2025

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Adresse du marché : <https://www.marches-securises.fr>

Organisation qui signe le marché : Ville de Beaucaire (30)

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 3

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0004

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 160,000 Euro

Valeur réestimée de l'accord-cadre : 160,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : EUROFEU SERVICES

Offre :

Identifiant de l'offre : 2024-012-04

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0004

Valeur de l'offre : 160,000 Euro

L'offre a été classée : oui

Place sur la liste des lauréats : 1

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 2024-012-04

Titre : Formation des agents de la Commune de Beaucaire à la sécurité incendie

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 08/04/2025

Date de conclusion du marché : 29/04/2025

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Adresse du marché : <https://www.marches-securises.fr>

Organisation qui signe le marché : Ville de Beaucaire (30)

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 4

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0005

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 160,000 Euro

Valeur réestimée de l'accord-cadre : 160,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : SAS ASE 30

Offre :

Identifiant de l'offre : 2024-012-05

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0005

Valeur de l'offre : 160,000 Euro

L'offre a été classée : oui

Place sur la liste des lauréats : 1

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 2024-012-05

Titre : Formation des agents de la Commune de Beaucaire pour la prévention du risque amiante (ss4)

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 08/04/2025

Date de conclusion du marché : 29/04/2025

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Adresse du marché : <https://www.marches-securises.fr>

Organisation qui signe le marché : Ville de Beaucaire (30)

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 2

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0006

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 160,000 Euro

Valeur réestimée de l'accord-cadre : 160,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : EURL DAIKATY

Offre :

Identifiant de l'offre : 2024-012-06

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0006

Valeur de l'offre : 160,000 Euro

L'offre a été classée : oui

Place sur la liste des lauréats : 1

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 2024-012-06

**Titre : Formation des agents de la Commune de Beaucaire à l'AIPR
(Autorisation d'intervention à proximité des réseaux)**

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 08/04/2025

Date de conclusion du marché : 29/04/2025

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Adresse du marché : <https://www.marches-securises.fr>

Organisation qui signe le marché : Ville de Beaucaire (30)

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 6

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0007

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 160,000 Euro

Valeur réestimée de l'accord-cadre : 160,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : EURO TEAM CAPELLE

Offre :

Identifiant de l'offre : 2024-012-07

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0007

Valeur de l'offre : 160,000 Euro

L'offre a été classée : oui

Place sur la liste des lauréats : 1

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 2024-012-07

Titre : Formation des agents de la Commune de Beaucaire au transport

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 08/04/2025

Date de conclusion du marché : 29/04/2025

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Adresse du marché : <https://www.marches-securises.fr>

Organisation qui signe le marché : Ville de Beaucaire (30)

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 1

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0008

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 160,000 Euro

Valeur réestimée de l'accord-cadre : 160,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : AGROCAMPUS NIMES-RODILHAN

Offre :

Identifiant de l'offre : 2024-012-08

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0008

Valeur de l'offre : 160,000 Euro

L'offre a été classée : oui

Place sur la liste des lauréats : 1

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 2024-012-08

Titre : Formation des agents de la Commune de Beaucaire à certiphyto

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 08/04/2025

Date de conclusion du marché : 29/04/2025

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Adresse du marché : <https://www.marches-securises.fr>

Organisation qui signe le marché : Ville de Beaucaire (30)

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 2

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Ville de Beaucaire (30)

Numéro d'enregistrement : 21300032600016

Adresse postale : Place Georges Clémenceau

Ville : Beaucaire

Code postal : 30300

Subdivision pays (NUTS) : Gard (FRJ12)

Pays : France

Adresse électronique : pierre.mariette.lopez@beaucaire.fr

Téléphone : +33 466591006

Télécopieur : +33 466593040

Adresse internet : <https://www.marches-securises.fr>

Point de terminaison pour l'échange d'informations (URL) : <http://www.beucaire.fr/>

Profil de l'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché

Organisation qui signe le marché

Organisation dont le budget est utilisé pour payer le marché

Organisation qui exécute le paiement

8.1 ORG-0003

Nom officiel : Tribunal Administratif de Nimes

Numéro d'enregistrement : 13000192800014

Adresse postale : 16 Avenue Feuchères CS 88010

Ville : NIMES

Code postal : 30941

Subdivision pays (NUTS) : Gard (FRJ12)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-nimes@juradm.fr

Téléphone : +33 466273700

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

Organisation chargée des procédures de médiation

8.1 ORG-0004

Nom officiel : SECURITE MANUTENTION

Numéro d'enregistrement : 80924550900017

Adresse postale : 9 Rue des peupliers

Ville : VERQUIERES

Code postal : 13670

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Adresse électronique : maryline@securite-manutention.com

Téléphone : +33 432601341

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0001, LOT-0002

8.1 ORG-0005

Nom officiel : MONTPELLIER UNIVERSITE CLUB

Numéro d'enregistrement : 38820857100025

Adresse postale : Complexe sport Albert Batteux 150 Rue François Joseph Gossec

Ville : MONTPELLIER

Code postal : 34070

Subdivision pays (NUTS) : Hérault (FRJ13)

Pays : France

Adresse électronique : administration@mucomnisports.fr

Téléphone : +33 499583535

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0003

8.1 ORG-0006

Nom officiel : EUROFEU SERVICES

Numéro d'enregistrement : 35327106700087

Adresse postale : 12 Rue Albert Remy

Ville : SENONCHES

Code postal : 28250

Subdivision pays (NUTS) : Eure-et-Loir (FRB02)

Pays : France

Adresse électronique : mroby@eurofeu.fr

Téléphone : +33 614178490

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0004

8.1 ORG-0007

Nom officiel : SAS ASE 30

Numéro d'enregistrement : 44781273600026

Adresse postale : 5 Avenue de la Dame

Ville : CAISSARGUES

Code postal : 30132

Subdivision pays (NUTS) : Gard (FRJ12)

Pays : France

Adresse électronique : contact@ase-formation.com

Téléphone : +33 466212146

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0005

8.1 ORG-0008

Nom officiel : EURL DAIKATY

Numéro d'enregistrement : 80913683100017

Adresse postale : 115 Rue Claude Nicolas Ledoux

Ville : AIX EN PROVENCE

Code postal : 13290

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Adresse électronique : daikaty.formation@gmail.com

Téléphone : +33 465845040

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0006

8.1 ORG-0009

Nom officiel : EURO TEAM CAPELLE

Numéro d'enregistrement : 47769611600037

Adresse postale : 12 Montée de Sihol

Ville : ALES

Code postal : 30100

Subdivision pays (NUTS) : Gard (FRJ12)

Pays : France

Adresse électronique : remi.bourriquet@euroteamcapelle.com

Téléphone : +33 622215429

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0007

8.1 ORG-0010

Nom officiel : AGROCAMPUS NIMES-RODILHAN

Numéro d'enregistrement : 19300139300019

Adresse postale : Domaine de Donadille

Ville : RODIHLAN

Code postal : 30230

Subdivision pays (NUTS) : Gard (FRJ12)

Pays : France

Adresse électronique : cfppa.nimes@educagri.fr

Téléphone : +33 466206767

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0008

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 76d90ff6-36d3-45ae-8b87-1219d2a1073b - 01

Type de formulaire : Résultats

Type d'avis : Avis d'attribution de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 06/05/2025 à 13:36

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 06/05/2025